

ASSOUPLISSEMENTS À VENIR ET LIEUX DE CULTÉ

Les règles selon les paliers de couleur demeurent les mêmes :

Zone rouge : actes du culte 25 personnes	25 personnes pour les funérailles / mariages
Zone orange : actes du culte 100 personnes	25 personnes pour les funérailles / mariages
Zone jaune : actes du culte 250 personnes	50 personnes pour les funérailles / mariages
Zone verte : actes du culte 250 personnes	50 personnes pour les funérailles / mariages

Déjà plusieurs régions changeront de couleur dans les prochains jours. D'ici la fin du mois de juin, si tout fonctionne comme prévu, l'ensemble du territoire québécois devrait être en zone verte. Fin août, on anticipe la fin du système de paliers de couleurs si la couverture vaccinale est de 75 % des 12 ans et plus ayant reçu deux doses.

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) a relevé l'incohérence dont sont l'objet les lieux de culte par rapport aux salles de cinéma et de spectacle. La réponse a été catégorique : l'ensemble des lieux de culte, et particulièrement l'Église catholique, « paye » parce que quelques groupes religieux ne suivent pas les règles. Il s'agit d'une décision de la Santé publique.

Nous vous invitons à consulter et à diffuser le document suivant qui illustre très bien ce qui attend les lieux de culte d'ici au 28 juin. Voir en particulier les dernières lignes de la page 2 de ce document :

http://www.diocesisrimouski.com/covid-19/assouplissements_paliers.pdf

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier

20 mai 2021

Source : l'AECQ